



Rapport

Date de la séance du CE : 30 juin 2021
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2021.BKD.17336
Classification : Non classifié

Fondation Mémoires d'Ici, centre de recherche et de documentation du Jura bernois, Saint-Imier ; subventions cantonales 2022-2025. Autorisation de dépenses ; crédit d'engagement ; crédit d'objet

Table des matières

1.	Synthèse	1
2.	Bases légales	2
3.	Description de l'affaire	2
3.1	Rappel – Historique sur le développement de Mémoires d'Ici	2
3.2	Caractéristiques du projet	4
3.3	Calendrier, modalités, organisation, compétences	4
4.	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	4
5.	Budget cantonal et enveloppe budgétaire du Conseil du Jura bernois	4
6.	Répercussions financières, répercussions sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux	5
7.	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société	5
8.	Proposition	5

1. Synthèse

Mémoires d'Ici est une institution dont l'existence est reconnue et garantie par la Loi sur le Statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (LStP). Cette dernière stipule que les tâches ainsi que le financement de la Fondation sont régis par un contrat de prestations conclu avec le Conseil-exécutif. Selon la catégorisation voulue par la Stratégie culturelle 2009 du canton de Berne, il a été décidé de faire figurer la Fondation Mémoires d'Ici dans les institutions considérées comme des « cas particuliers » et, à ce titre, financées exclusivement ou essentiellement par le canton, via l'enveloppe culturelle du Conseil du Jura bernois (CJB). La nouvelle Stratégie culturelle 2018 du canton de Berne, dont le Grand Conseil a pris connaissance en mars de cette même année, réitère l'importance de la Fondation en la mentionnant spécifiquement dans son objectif de soutien des institutions depositaires de la mémoire. La feuille de route du CJB pour l'encouragement à la culture dans le Jura bernois (2018-2022) souligne également l'importance du rôle d'étendard de la Fondation Mémoires d'Ici. Installée dans des nouveaux locaux depuis 2011, la Fondation a dû faire face à une hausse importante

de ses activités dans les domaines de la documentation, de l'archivages, des travaux iconographiques, de la conservation et de la mise en valeurs de ses collections. Une augmentation de sa subvention annuelle de 100'000 francs avait donc été décidée en 2017 pour la période 2018-2021. Cette hausse significative a permis à Mémoires d'Ici de renforcer et professionnaliser sa structure. La Fondation a pu augmenter ses ressources en personnel, avec notamment la création d'un poste d'agent-e en information documentaire. Elle a également développé ses outils informatiques : l'élaboration d'un nouveau site internet et l'implémentation d'un logiciel de catalogage professionnel (SCOPE). Ces adaptations permettent à l'institution d'être mieux intégrée dans les réseaux et le secteur archivistiques. Ces différents développements ont permis à Mémoires d'Ici de maintenir la qualité de ses prestations et de remplir largement ses missions de sauvegarde du patrimoine pour le Jura bernois. La Fondation, unique en son genre, confirme ainsi son importance et sa spécificité pour la région, tout en bénéficiant d'une large renommée également hors des frontières cantonales. Cette évolution est très réjouissante. Toutefois, Mémoires d'Ici est confrontée à une autre difficulté majeure : le manque de place dans ses espaces de stockage. C'est pourquoi, la Fondation Les Rameaux – qui gère l'immeuble qui abrite Mémoires d'Ici et le CEJARE – prévoit la construction d'un bâtiment annexe. La recherche de fonds est actuellement en cours et la réalisation est prévue aux horizons de 2022-2023. Pour la période 2022-2025, la Fondation Mémoires d'Ici demande une subvention inchangée par rapport à la période contractuelle en cours, soit de 536'585 francs. Maintenir cette subvention est primordial pour garantir une stabilité à l'institution, afin que celle-ci puisse conserver les acquis de ces dernières années et prévoir l'avenir avec une certaine sérénité.

2. Bases légales

- Loi du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11), art. 5, art. 7, art. 12 lit. c
- Loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (LStP ; RSB 102.1), art. 52
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), art. 43, art. 47, art. 48 al. 1 lit. a, art. 50 et art. 52
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), art. 148 et art. 152
- Constitution du canton de Berne (ConstC ; RSB 101.1) du 6 juin 1993 art. 62 al. 1 lit. c et art. 76 al. 1 lit. e

3. Description de l'affaire

3.1 Rappel – Historique sur le développement de Mémoires d'Ici

Créée en l'an 2000, la Fondation Mémoires d'Ici, conformément au mandat qui a été confié à la Direction de l'instruction publique par l'ACE 2748 du 21 juin 1989 (annexe 2), s'est imposée comme un lieu unique de conservation et de médiation de la mémoire culturelle du Jura bernois. Ouverte tant aux spécialistes qu'aux amateurs, sa collection rassemble des documents ayant trait à l'histoire économique et sociale, aux sciences, à la culture populaire, à la littérature, à l'art et à la musique de la région. Depuis sa création, elle n'a cessé de gagner en visibilité et en crédibilité. Son ancrage régional s'est renforcé, la transformant au fil du temps en un outil de référence pour le public ainsi que les milieux politiques et scientifiques de la région. Elle remplit ainsi parfaitement la mission que lui assigne la LStP, qui est de contribuer à la préservation de l'identité culturelle du Jura bernois. L'institution a également tissé un réseau de collaborations renforçant la notoriété de la région bien au-delà des frontières cantonales et, par consé-

quent, le positionnement du canton de Berne en tant que territoire francophone. Elle est donc d'une importance considérable pour la culture du Jura bernois et pour la préservation de la deuxième langue du canton. Son évolution et son succès se sont accompagnés d'une première hausse du volume de ses prestations et domaines d'activités, qui ont nécessité plus d'espaces de travail et de stockage. Le 25 septembre 2008, le Conseil de Fondation donnait son accord de principe à une installation de l'institution dans le bâtiment dit « Les Rameaux », sis à la Rue du Midi 6-8 à Saint-Imier, répondant ainsi aux besoins accrus de l'institution. Mémoires d'Ici s'est installé dans ce nouvel espace en 2011, accroissant encore sa notoriété.

2010-2013 : modification du cadre financier

Conformément aux bases créées par l'entrée en vigueur de la LStP durant la période 2006-2009 pour un renforcement du soutien cantonal, décision a été prise de faire figurer cette Fondation, selon la catégorisation voulue par la Stratégie culturelle du canton de Berne adoptée par le Grand Conseil en mars 2009, dans les institutions considérées comme des « cas particuliers » et à ce titre financées exclusivement ou essentiellement par le canton. Depuis 2010, la Fondation Mémoires d'Ici est dès lors entièrement financée par le canton, hormis quelques dons et mandats privés. Le contrat de prestations 2010-2013 a donc été adapté et le cadre financier modifié en conséquence. La subvention annuelle globale du canton à Mémoires d'Ici a été plafonnée à 395 700 francs, soit une hausse de la participation cantonale de 200 000 francs annuels par rapport à la subvention cantonale 2009. L'augmentation de la participation cantonale a aussi tenu compte du renchérissement et de la hausse de loyer engendrée par le déménagement de la Fondation dans de nouveaux locaux. Pour les années 2010 et 2011, cette augmentation n'a pas représenté de coûts supplémentaires pour le canton, car elle a été compensée par des transferts internes au groupe de produits 8.11.9100 culture. Pour les années 2012 et 2013, l'augmentation de la subvention, représentant une prise en charge totale du financement d'une institution par le canton selon la nouvelle Stratégie culturelle, a été inscrite et compensée dans le bilan global de la réforme de la péréquation financière et de la compensation des charges entre les communes du canton de Berne (LPFC 2012).

2014-2021 : évolution de la Fondation et augmentation de la subvention

Depuis son emménagement en 2011 dans le bâtiment des Rameaux, la Fondation a dû faire face à une hausse importante de ses prestations dans les domaines de la recherche et de la gestion des collections, en raison de demandes du public en perpétuelle croissance et de l'augmentation du nombre de fonds versés. Au vu de cette évolution, la Fondation avait déjà sollicité le canton pour adapter sa subvention pour la période 2014-2017 afin de pouvoir renforcer ses ressources en personnel. Une hausse modeste de 11 000 francs avait été acceptée, permettant ainsi à l'institution de créer un poste de stagiaire pré-HES en information documentaire, prioritairement chargé de tâches dans le domaine de la gestion et de la mise en valeur des collections. Une compensation du renchérissement de 1 pour cent par année lui avait par ailleurs été octroyée.

En 2018, la nouvelle Stratégie culturelle du canton de Berne, dont le Grand Conseil a pris connaissance en mars de cette même année, a réitéré l'importance de la Fondation en la mentionnant spécifiquement dans son objectif de soutien des institutions dépositaires de la mémoire. Un nouveau document stratégique du CJB, rédigé en 2018 et intitulé « Feuille de route pour l'encouragement à la culture dans le Jura bernois (2018-2022) », souligne également l'importance du rôle d'étendard de la Fondation Mémoires d'Ici. Cette année-là, Mémoires d'Ici a aussi reçu le Prix Memoriam décerné par l'association du même nom qui a comme mission de sauvegarder le patrimoine audiovisuel suisse. Pour la période 2018-2021, la Fondation se retrouvait face à un accroissement toujours plus important des sollicitations. Il était donc impératif que des moyens supplémentaires soient trouvés pour pouvoir renforcer et professionnaliser la structure par l'engagement de personnel supplémentaire. Par ailleurs, la Fondation était déjà consciente que la question du manque d'espace de stockage deviendrait prioritaire pour les prochaines années. C'est pourquoi une hausse de sa subvention annuelle a été acceptée pour le contrat actuel, passant ainsi de 436'585 francs à 536'585 francs. Cette augmentation de 100'000 francs a permis l'engagement d'un-e agent-e en information documentaire ainsi que de financer, dans un premier temps, les travaux

préparatoires pour l'agrandissement des locaux de stockage, puis d'assurer les hausses des frais de locations. Une petite part (env. 5000 francs par année) a été réservée pour la conservation, la valorisation et la diffusion des documents audiovisuels. Les controllings annuels ont permis de constater que la Fondation a entièrement rempli les prestations attendues lors des deux premières années.

3.2 Caractéristiques du projet

Pour la période 2022-2025, le défi majeur pour Mémoires d'Ici sera d'agrandir ses espaces de stockage. Un projet mené par la Fondation Les Rameaux prévoit un bâtiment souterrain qui permettra d'assurer des conditions de conservation optimales. Une recherche de fonds est actuellement en cours afin de pouvoir assurer le financement de ce nouveau bâtiment. Les frais préparatoires ainsi que la hausse des charges locatives ont été anticipés lors du renouvellement de la subvention 2018-2021. Les coûts de location peuvent donc être couverts avec un montant inchangé de la subvention. Pour cette période 2022-2025, il est nécessaire d'assurer une stabilité financière à l'institution, pour qu'elle puisse continuer à maintenir la qualité de ses prestations et prévoir la réorganisation avec les nouveaux locaux. Il est donc primordial de pouvoir garantir à Mémoires d'Ici une subvention annuelle équivalente et ainsi de ne pas mettre sous pression cette institution, qui doit faire face à une augmentation régulière des sollicitations. Le détail de sa planification financière est présenté dans l'Annexe 4.

3.3 Calendrier, modalités, organisation, compétences

La subvention est destinée aux activités régulières de la Fondation Mémoires d'Ici pour la période 2022-2025. Elle doit être validée par le Grand conseil bernois à la session d'hiver 2021. Le contrat de prestations sera conclu avec le Conseil-exécutif en début d'année 2022, après une consultation du Conseil du Jura bernois (CJB).

4. Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Le soutien cantonal à Mémoires d'Ici est intégré dans la Stratégie culturelle du canton de Berne de 2018, dans son objectif de « préserver l'héritage culturel, en favorisant la conservation du patrimoine culturel et de l'accès à celui-ci ». Mémoires d'Ici est incluse dans les institutions financées exclusivement ou essentiellement par le canton. La mémopolitique fait partie des priorités stratégiques du Conseil du Jura bernois (CJB), décrites dans sa « Feuille de route pour l'encouragement à la culture dans le Jura bernois (2018-2022) ». Les deux institutions-phares dans ce domaine sont la Fondation Mémoires d'Ici et le CE-JARE.

5. Budget cantonal et enveloppe budgétaire du Conseil du Jura bernois

Le subventionnement de la Fondation Mémoires d'Ici s'effectue via le budget cantonal. A la demande du CJB, il est prélevé sur l'enveloppe budgétaire réservée à l'encouragement des activités culturelles dans le Jura bernois, conformément à la LStP. Etant d'avis que le maintien de la subvention est indispensable pour que Mémoires d'Ici puisse continuer à remplir les missions qui lui sont confiées par la LStP, le CJB y est unanimement favorable.

6. Répercussions financières, répercussions sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux

L'objectif est de maintenir le montant du subventionnement actuel de Mémoires d'Ici, afin de garantir une certaine stabilité à l'institution pour son fonctionnement. Il n'est pas prévu de faire une adaptation au renchérissement durant la période 2022-2025, suite à la décision du Grand Conseil bernois, qui avait refusé cette demande en 2017 (2017.RRGR.496). Par ailleurs, les frais liés au futur agrandissement des locaux ont déjà été anticipés dans le calcul de la hausse de subvention pour la période 2018-2021.

7. Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Au travers du travail de mise en valeur de l'histoire économique, sociale et culturelle du Jura bernois, la Fondation Mémoires d'Ici contribue au rayonnement touristique de la région.

8. Proposition

Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'accepter la demande de renouvellement de la subvention annuelle de la Fondation Mémoires d'Ici pour la nouvelle période de subventionnement, demande qui a été unanimement approuvée par le Conseil du Jura bernois.